

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres absents excusés : 0
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

ETAIT ABSENTE : Mme TERRANO Anne-Marie

DATES DE LA CONVOCATION : 7 Septembre 2017 et 20 Septembre 2017

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Fanny CANET est désignée à cette fonction qu'elle accepte. Le procès-verbal de la séance du 9 Août 2017 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour principal

1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

- Le 04.08.2017 pompe pour le cloître, achetée auprès des établissements SNERHA – 718.43 €
- Le 30.08.2017 acceptation don d'un montant de 134.70 € effectué par l'Amicale du Carnaval
- Le 31.08.2017 achat de 3 « brasseurs d'air » auprès des établissements MANUTAN pour un prix unitaire de 55.57 € (pour les écoles)
- Le 04.09.2017 mission de coordination SPS confiée à JAUR COORDINATION pour un montant de 1 775 € (concerne l'opération cœur de village)
- Le 04.09.2017 diagnostic amiante confié aux établissements SAS AMIANTE DIAGNOSTIC BTP pour un montant de 3 422.50 € (concerne l'opération cœur de village)
- Le 06.09.2017 avenant n°1 au marché signé avec CASTELEYN ENERGIE – lot 1 – chauffage/chaudière – montant de l'avenant 1 850 € (pose cloison coupe-feu avec porte, entre la chaudière et le silo)
Les montants ci-dessus, sont exprimés HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Demande de fonds de concours communautaire

La commune vient d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 739 de la section A, destinée à agrandir le cimetière. Il convient à présent d'aménager le terrain, soit essentiellement :

- mise en place d'une clôture règlementaire avec les diverses entrées (piétonnes + véhicules)
- traçage et création des allées intérieures
- création d'un parking
- aménagement d'un accès avec busage.....

Le montant de cette opération est estimé à la somme de 100 000 € HTVA

M. le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Limouxin, 15 000 € au titre du fonds de concours communautaire afin de faciliter le financement de cette opération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Limouxin un fonds de concours communautaire à hauteur de 15 000 € et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

3. Délibération modificative n°1 au budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier comme suit, le budget annexe du service de l'eau et de

| | Crédits ouverts | Proposition DM 1 |
|--|-----------------|---------------------|
| Section d'investissement – dépenses | | + 420 469.25 |
| 2315.921 – réservoir bas service | 269 146.43 | + 7 897.88 |
| 2315.922 – réseaux cœur de village | 27 177.63 | + 352 022.37 |
| 2762 – écriture d'ordre TVA | 53 599.00 | + 60 549.00 |
| Section d'investissement – recettes | | 420 469.25 |
| 1641.922 – réseaux C.de village – emprunt | | + 299 371.25 |
| 2762 – recettes TVA | 53 599.00 | + 60 549.00 |
| 2315 – écritures d'ordre TVA | 53 599.00 | + 60 549.00 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement comme indiqué par M. le Maire dans son exposé à autorise ce dernier à signer tous documents afférents

4. Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement du cœur du village – étude des sols

M. le Maire informe ses collègues que les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement du cœur de village doivent être précédés d'une étude des sols. Les propositions reçues concernant cette étude des sols sont les suivantes :

| | |
|-------------------|---------------|
| HYDROGEOTECHNIQUE | 4 606.06 HTVA |
| FONDASOL | 6 983.00 HTVA |
| FONDATEC | 2 315.50 HTVA |

Les crédits budgétaires ouverts sont suffisants pour régler la dépense

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de FONDATEC et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

5. Aménagement cœur de village – 1^{ère} tranche – choix des entreprises chargées des travaux

M. le Maire rappelle que les modalités d'attribution des travaux d'aménagement cœur de village 1^{ère} tranche ont été décidées par délibération du 27 Juin 2017 et qu'un avis public à la concurrence a été inséré dans le journal d'annonces légales l'Indépendant le 6 Juillet 2017 ainsi que sur le site de RHA pour la dématérialisation. Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération ont été ouverts aux budgets de l'exercice (budget principal et annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement)

Ces plis ont été ouverts en commission et analysés par le maître d'œuvre.

L'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre selon les critères établis le 27 Juin 2017 se résume comme suit (tous les montants sont exprimés HTVA) :

Pour mémoire

- le lot 1 concerne les travaux de terrassement, voirie et espaces verts
- le lot 2 concerne les travaux sur les réseaux humides
- un lot 3 était également prévu pour les essais préalables à la réception des travaux

- **Lot 1 - Estimation Maître d'œuvre : 245 795.50 €**

- **Entreprise CHAUVET TP**

Montant total de la proposition figurant à l'acte d'engagement : 204 716.50 €

Montant total de la proposition vérifiée par le maître d'œuvre : 204 716.50 €

Note valeur technique pondérée sur 10 (50%) : 9.47

Note prix des prestations pondérée sur 10 (50%) : 10.00

Note finale pondérée : 19.47

Proposition de classement : 1

- **Entreprise COLAS**

Montant total de la proposition figurant à l'acte d'engagement : 241 915.00 €

Montant total de la proposition vérifiée par le maître d'œuvre : 244 315.00 €

Note valeur technique pondérée sur 10 (50%) : 10.00

Note prix des prestations pondérée sur 10 (50%) : 8.07

Note finale pondérée : 18.07

Proposition de classement : 2

- **Lot 2 - Estimation Maître d'œuvre : 261 066.50 €**

- **Entreprise CHAUVET TP**

Montant total de la proposition figurant à l'acte d'engagement : 179 768.50 €

Montant total de la proposition vérifiée par le maître d'œuvre : 179 768.50 €

Note valeur technique pondérée sur 10 (50%) : 9.89
Note prix des prestations pondérée sur 10 (50) : 10.00
Note finale pondérée : 19.89

Proposition de classement : 1

- Entreprise AUDE TP

Montant total de la proposition figurant à l'acte d'engagement : 242 764.00€

Montant total de la proposition vérifiée par le maître d'œuvre : 242 764.00 €

Note valeur technique pondérée sur 10 (50%) : 8.46

Note prix des prestations pondérée sur 10 (50) : 6.50

Note finale pondérée : 14.95

Proposition de classement : 3

- Entreprise SADE

Montant total de la proposition figurant à l'acte d'engagement : 219 981.50 €

Montant total de la proposition vérifiée par le maître d'œuvre : 219 981.50 €

Note valeur technique pondérée sur 10 (50%) : 10.00

Note prix des prestations pondérée sur 10 (50) : 7.76

Note finale pondérée : 17.76

Proposition de classement : 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir les propositions de l'entreprise CHAUVET TP pour les lots 1 et 2 et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents

6. Réseau éclairage public – secteur rue de la Forge – modification délibération du 9 Août 2017

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du 9 Août courant, il avait été décidé de confier aux établissements ROBERT de POMAS, la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Forge, pour un montant de 8 406.62 € HTVA. Il convient de modifier cette délibération. En effet, le devis présenté par les établissements ROBERT, s'élève à la somme de 8 720.17 € HTVA au lieu de 8 406.62 € HTVA. Ce devis intègre en effet des prestations administratives (plan de recollement au format numérique vectoriel) exigées par le SYADEN qui subventionne le projet. Les crédits ouverts au budget communal (compte 2315.957) sont suffisants pour régler la dépense

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'unanimité de que le montant des travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue de la Forge s'élève à la somme de 8 720.17 € HTVA et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Etude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye – choix du bureau d'études

Rapporteur M. J-Luc BERNEDE

M. BERNEDE rappelle au Conseil Municipal que lors des séances des 9 Octobre 2016 et 23 Mai 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'engager une nouvelle consultation préalablement à la désignation d'un bureau d'études chargé de l'étude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye. Les critères du jugement des offres avaient été antérieurement décidés (séance du Conseil Municipal du 8 Septembre 2016) et les modalités de la publicité avaient été déterminées par délibérations des 8 septembre 2016 et 23 Mai 2017 (envoi dossiers, insertion site internet de la commune, insertion BOAMP). La mission concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye porte sur 3 phases :

Phase A – études préalables/état des lieux et des réflexions/analyse des besoins/objectifs

Phase B – scénarios d'aménagement et montage juridique et financier/étude de faisabilité de scénarios de projets

Phase C – assistance au maître d'ouvrage dans le cadre de la consultation retenue pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre ainsi qu'au suivi des études pour la vérification de l'adéquation entre le programme (**cette phase constitue la tranche conditionnelle**)

La Commune a réceptionné les dossiers suivants :

- Groupement NEMIS agence de paysage et d'urbanisme + Atelier d'architecture Caroline SERRA, architecte du patrimoine dont le mandataire est NEMIS agence de paysage et d'urbanisme

- S.A.S. SAMOP

- Groupement agence TURBINES + SARL AURIOL + DELWADERE ARCHITECTURE dont le mandataire est l'agence TURBINES

Ces dossiers ont été analysés avec le concours du C.A.U.E et du Cabinet MICHELIN qui œuvrent à l'acte II du Pays Cathare auprès du Conseil Départemental

Les résultats de l'analyses sont les suivants (tous les montants sont exprimées HTVA) :

- **proposition NEMIS** : 44 244.50 € dont 3 700 € au titre de la phase C (conditionnelle)

- note technique pondérée : 5.02

- note prix : 6.2

- note globale pondérée : 5.49

- **proposition SAMOP** : 57 550.00 € dont 25 350 € au titre de la phase C (conditionnelle)

- note technique pondérée : 5.88

- note prix : 5

- note globale pondérée : 5.53

- **proposition TURBINES** : 75 237.50 € dont 16 900 € au titre de la phase C (conditionnelle). Le montant de la phase C (tranche conditionnelle) est mentionné à titre indicatif sur le devis. L'acte d'engagement ne porte que sur les phase A et B pour 58 337.50 €

- note technique pondérée : 6.11
- note prix : 3.5
- note globale pondérée : 5.07

Les crédits concernant cette étude de faisabilité n'étant pas inscrits au budget communal il conviendra de délibérer ultérieurement afin de modifier le budget principal de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de SAMOP et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

8. Délibération modificative n°3 au budget principal de la Commune

Point retiré de l'ordre du jour

9. Remboursement de frais avancés par M. FATHI Saïd

M. le Maire informe ses collègues que M. FATHI Saïd a été amené à avancer des frais à hauteur de 51.30 € pour le compte de la Commune. Il conviendrait de le rembourser.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser M. FATHI (M. OUBALKASSAM ne participe pas au vote) et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

10. Etude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye – demande de subvention LEADER – dossier modificatif

Point retiré de l'ordre du jour

Ordre du jour supplémentaire

11. Délibération relative à la modification du périmètre du SMAH

M. le Maire expose que les communes de la Pla (Ariège) et de Fajac en Val (Aude) souhaitent rejoindre le SMAH, certaines communes représentées par CARCASSONNE AGLO au sein de SMAH de la Haute-Vallée de l'Aude souhaitent se retirer soit complètement soit partiellement du SMAH : Berriac, Fontiers d'Aude, Trèbes et Villedubert (relèvent géographiquement sur la totalité de leur territoire du bassin versant du Syndicat Mixte Aude Centre) ; Carcassonne et Palaja (relèvent géographiquement pour 20 % de leur territoire du bassin versant du Syndicat Mixte Aude Centre)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification du périmètre du SMAH et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

12. Engagement chantier signature (panneaux) et médiation ADT

Point retiré de l'ordre du jour

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 21 heures

Vu pour être affiché le vingt-huit septembre deux mille dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

Mis en ligne le vingt-huit septembre deux mille dix-sept

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

